



Validité ancienne carte bancaire lors d'un renouvellement

Par **faliggi**, le **01/12/2022** à **10:54**

Bonjour,

Je voudrai avoir quelques informations sur la durée de validité d'une ancienne carte bancaire lorsqu'on a reçu la nouvelle carte.

Ma banque m'a envoyé par courrier simple , la nouvelle carte bancaire de paiement, **un mois avant** que l'ancienne carte n'arrive à sa date limite de validité.

La nouvelle carte doit être activée en effectuant un retrait dans un distributeur.

Cette opération desactive t-elle automatiquement l'ancienne carte ?

D'autre part , la banque demande de lui restituer l'ancienne CB. Cette restitution (avant la date limite de validité) présente t-elle le risque d'une utilisation frauduleuse par un tiers ?

Par **Visiteur**, le **01/12/2022** à **11:27**

Bonjour

Ma banque m'a envoyé par courrier simple , la nouvelle carte bancaire de paiement, un mois avant que l'ancienne carte n'arrive à sa date limite de validité.

C'est devenu la norme dans la plupart des établissements.

La nouvelle carte doit être activée en effectuant un retrait dans un distributeur.

Effectivement.

Cette opération désactive t-elle automatiquement l'ancienne carte ?

Vous pouvez très bien continuer à utiliser l'ancienne jusqu'à son échéance .

D'autre part , la banque demande de lui restituer l'ancienne CB. Cette restitution (avant la date limite de validité) présente t-elle le risque d'une utilisation frauduleuse par un tiers ?

Pas du tout, à partir du moment où vous l'avez rendu et obtenu un reçu. Vous pouvez aussi la rendre inutilisable avant de la restituer.

Par **Lag0**, le **01/12/2022** à **11:43**

Bonjour,

C'est étonnant que l'on vous demande de restituer l'ancienne. Perso, on ne me l'a jamais demandé, au contraire, il est bien précisé de détruire l'ancienne quand on a la nouvelle.

Par **faliggi**, le **01/12/2022** à **11:58**

@Lag0

[quote]

C'est étonnant que l'on vous demande de restituer l'ancienne

[/quote]

Il donnent une raison écologique : le recyclage du plastique .

Mais la retourner par courrier postal (alors qu'il reste quelques semaines de validité) semble présenter des risques.

@MARCK_ESP

[quote]

à partir du moment où vous l'avez rendu et obtenu un reçu

[/quote]

Ils ne proposent aucun reçu , vu qu'ils demandent une restitution par courrier postal.

Donc danger, puisque vous dites que même si la nouvelle CB est activée, l'ancienne peut continuer à l'être jusqu'à a date limite ?